



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le **13 JUL. 2017**

La Ministre des Solidarités et de la Santé

à

Monsieur le président du Haut Conseil de
la famille, de l'enfance et de l'âge

Madame la Présidente du Conseil de
l'enfance et de l'adolescence du HCFEA

Monsieur le Président du Conseil de la
famille du HCFEA

Conformément à l'article 69 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, je souhaite saisir le Conseil de la famille et le Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA pour qu'ils établissent un rapport et délibèrent sur l'accueil des jeunes enfants.

Le développement de modes d'accueil individuels et collectifs de qualité pour les jeunes enfants et un accès facilité à ces modes d'accueil sont deux des grandes priorités de la politique familiale que le Gouvernement entend conduire. Ils sont essentiels pour permettre aux parents d'articuler leur vie familiale et leur vie professionnelle. De plus, ils participent de manière décisive au développement et l'épanouissement des jeunes enfants.

Je souhaite que vous repreniez l'exercice annuel mené par le Haut Conseil de la famille depuis 2011 et que vous établissiez le bilan quantitatif du développement de l'accueil du jeune enfant, tant en ce qui concerne l'accueil collectif que l'accueil individuel, et la pré-scolarisation à partir de deux ans.

Il convient aussi que vous fassiez le point sur les évolutions récentes du recours par les parents aux différents types d'accueil, dans le contexte de mise en place de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Votre bilan devra intégrer une analyse du recours à cette nouvelle prestation et de l'impact sur la demande de modes d'accueil.

Vous examinerez également les marges de progrès en matière de qualité de service - notamment en matière de développement de l'enfant, d'inclusion des enfants à besoins spécifiques, aux modes de vie atypiques et asynchrones de certaines familles-, de gouvernance, de financement, de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil, et d'accès des familles défavorisées aux services et structures.

Je souhaite disposer d'un bilan d'étape pour novembre 2017, et d'un rapport final pour mars 2018.

Votre rapport alimentera le bilan de la convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'Etat et la Cnaf 2013-2017 et contribuera à la préparation de la prochaine COG qui doit définir les perspectives pour la période 2018-2022.



Agnès BUZYN